



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 2 avril 2019
N°658

Gérald DARMANIN félicite les douaniers de Lons-le-Saunier pour une saisie de 17,1 t de tabac saucé

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, félicite les douaniers de Lons-le-Saunier qui ont saisi 17,1 tonnes de tabac le 14 février.

Le chargement a été intercepté sur l'aire de repos du Poulet de Bresse (A39). Il était transporté dans un ensemble routier composé d'un tracteur lituanien et d'une semi-remorque bâchée « anonyme » immatriculée en Estonie. Le chauffeur lituanien a présenté au service des documents de transport remplis au crayon à papier couvrant le transport d'Espagne en Estonie de 114 cartons de "Strip blend".

La dénomination commerciale étant imprécise et les douaniers ayant noté une forte odeur de tabac se dégageant de la remorque ils contrôlent le chargement. L'ouverture d'un carton permet de constater qu'il renferme des feuilles de tabac hachées et compressées.

Un échantillon de tabac est adressé à laboratoire de Marseille, appartenant au réseau commun de laboratoires douane/DGCCRF (SCL). Les analyses révèlent que le tabac haché est « saucé » et « fumable en l'état », confirmant son caractère de tabac manufacturé soumis à document d'accompagnement. Le chargement est donc saisi, ainsi que le moyen de transport. La consultation des autorités lituaniennes, via l'attaché douanier basé à Berlin, révèle par ailleurs que le chauffeur routier lituanien serait lié au trafic de cigarettes et qu'il a déjà été arrêté par la douane lettone en 2010.

Gérald Darmanin a déclaré : « En 2018, la douane française a, à ma demande, concentré son action contre les trafics de tabacs sous toutes leurs formes. Son action a permis d'intercepter 241 tonnes de tabac. Je remercie les douaniers de Lons-le-Saunier pour leur vigilance, qui prive très probablement un réseau de trafiquants de tabacs de sa matière première. Je rappelle que dans le cadre de la politique de santé publique, le tabac ne s'achète en France que dans le réseau des buralistes, au prix unique publié par arrêté. »

POUR ALLER PLUS LOIN

▫ **Les photos de la saisie** : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/937m3Y>

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN
Douane

01 53 18 45 03
01 57 53 41 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
presse@douane.finances.gouv.fr

